

Commune de BRISON

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juillet 2019

### Compte rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L121-17 du Code des Communes

Réuni sous la présidence du Maire Didier LAYAT, le conseil avec 8 membres présents et 1 membre représenté a abordé les points suivants :

#### 1 – Approbation de la convention intercommunale d'attribution 2019-2025 :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la gestion de la demande de logement social et des attributions, la CCFG a mis en place une Conférence Intercommunale du Logement en août 2015. Celle-ci a établi la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) qui fixe des objectifs quantifiés et territorialisés aux partenaires signataires (EPCI, bailleurs, titulaires de droit de réservation). Les communes, en tant que signataires, s'engagent à partager l'effort de relogement des ménages prioritaires et des ménages issus du renouvellement urbain, et à concourir à l'atteinte des objectifs fixés en matière d'équilibre de peuplement.

Le Maire a été autorisé à signer cette convention.

#### Divers :

- Congés estivaux : Etablissement du planning de présence sur la commune des Elus
- Informations des dates des différents congrès prévus à l'automne
- Travaux d'assainissement : la RD 186 sera ouverte à partir du 31 juillet au soir.
- Travaux de restaurant scolaire : poursuite durant l'été pour certains corps de métier
- Enfouissement de la ligne HTA, route de l'église jusqu'au transfo par entreprise GRAMARI, à partir du 20 Août.
- Ecole : une nouvelle enseignante arrive pour la rentrée de septembre, effectif prévu 31 élèves
- Vogue à Solaison : le dimanche 18 Août.
- La commune a été retenue pour la pose d'une antenne téléphonie mobile.
- Plainte d'habitants concernant la divagation des chiens. Selon l'article L.211-23 du Code Rural, la divagation des chiens est interdite et punie d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 €

Le secrétaire de séance,  
TOCHON-FERDOLLET Benjamin



Le Maire,  
LAYAT Didier

